



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE

SNF

Annexe n°2022-12-29

Au procès-verbal

COMITÉ DU 2 DÉCEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 075-257500058-20221202-DEL2022_12_29-BF

OBJET : Budget primitif de l'exercice 2023

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu les décrets du 13 juin 1996 relatifs à l'application de la réforme budgétaire et comptable M14,

Vu le décret n° 96-1256 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifiés,

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du comité n°1996-15 en date du 6 novembre 1996 relative aux modalités de présentation et de vote des documents budgétaires du syndicat,

Vu la délibération n° 2001-15 en date du 18 avril 2001 relative aux modalités de vote des documents budgétaires,

Vu la délibération n°2022-10-14 en date du 4 octobre 2022 relative aux orientations budgétaires pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2022-12-29 du 2 décembre 2022 relative à l'actualisation du niveau de la contribution des collectivités adhérentes pour l'exercice 2023,

Sur proposition du bureau,

65 votes pour, et 1 abstention,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLO

ID : 075-257500058-20221202-DEL2022_12_29-BF

Article unique : Est approuvé le budget primitif du Syndicat pour l'exercice 2023 équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 112 828 € dont 1 062 162 € en section de fonctionnement et 50 666 € en section d'investissement.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De sa publication sous format numérique
- De sa transmission en préfecture

Le Président



Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Paris Ouest La Défense



SÉANCE DU COMITE DU 2 DÉCEMBRE 2022

Affaires communes

L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre à 10 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, régulièrement et individuellement convoqués par le Président le 25 novembre 2022, se sont réunis au nombre de 56 et 10 délégués ayant donné pouvoir. Ils peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions aux articles L.2121-17, L.2121-20 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'Espace Van Gogh, situé 62, quai de la Rappée, Paris 12ème, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président.

Étaient présents

M.FRANCESCHI (Alfortville), M.METAIRIE (Arcueil), Mme MOREAU (Aulnay-sous-bois), Mme DOUVILLE (Bagneux), M.AKROUR (Bagnolet), M.HIRSCH (Bobigny), M.CHAUMERLIAC (Bois-Colombes), Mme NOURY (Boissy-Saint-Léger), Mme BESNIER (Bonneuil-sur-Marne), Mme BARBAUT (Bourg-La-Reine), Mme DERAY (Bry-sur-Marne), Mme LEHOUT-POSMANTIER (Charenton-le-Pont), M.DESSEN (Châtenay-Malabry), M.LIEVRE (Chaville), M.FABRE (Chennevières-sur-Marne), Mme BRULANT (Choisy-le-Roi), M.MILCOS (Clamart), Mme DELACROIX (Clichy-la-Garenne), M.KOSSOWSKI (Courbevoie), M.DACHIVILLE (Drancy), M.CLAVEL(Dugny), Mme YAZIDI (Epinay-sur-Seine), Mme AUBRY (Gagny), M.AGGOUNE (Gentilly), M.DUBOIS (Gonesse), M.BERANGER (Issy-les-Moulineaux), M.SOILIH (La Courneuve), M.MOUCHARD (La Queue-en-Brie), M.COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), M.LAGRANGE (Les Lilas), M.DUPIN (L'Hay-des-Roses), M.FRANCOIS (L'Île-Saint-Denis), Mme DELESSARD (Maisons-Alfort), Mme BOYVAL (Malakoff), M.RENARD (Méry-sur-Oise), M.CHAINÉY (Montfermeil), Mme GRAINE (Montrouge), Mme ALI (Nanterre), Mme MARTINEAU (Nogent-Sur-Marne), M.ATLAN (Orly), M.BENNEDJIMA (Pantin), M.JOUVENELLE (Pierrefitte-sur-seine), M.GAHNASSIA (Puteaux), M.M'BOUDOU (Ris-Orangis), Mme MAILLOT (Rosny-Sous-Bois), M.PASADAS (Rueil-Malmaison), M.PIERCY (Saint-Denis), Mme CULANG (Saint-Mandé), Mme VISCARDI (Saint-Maur-des-Faussés), Mme BACH (Sceaux), Mme BOURDINEAUD (Sucy-en-Brie), Mme TORCHEUX (Thiais), Mme DE ROBIANO (Vaucresson), Mme POLONI (Villemomble), Mme ALVES (Villeneuve-Saint-Georges), Mme MARMIGNON (Villetaneuse).

Ont donné pouvoir :

Monsieur Stéphane PERRIN-BIDAN, délégué titulaire de Suresnes et Vice-Président, à Monsieur Jacques KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie et Président,

Monsieur Hermine RIGAUD, déléguée titulaire de Chevilly-Larue, à Monsieur Monsieur MÉTAIRIE, délégué titulaire d'Arcueil, et Vice-Président,

Madame Marie-Liesse SALIN, déléguée titulaire de Maisons-Laffitte, à Monsieur Jean MILCOS, délégué titulaire de Clamart et Vice-Président,

Madame Martine ROUCHON, déléguée titulaire de Levallois-Perret, à Monsieur Bernard GHANASSIA, délégué titulaire de Puteaux et Vice-Président,

Madame Dominique DUROSELLE, déléguée titulaire Saint Maurice, à Monsieur Serge FRANCESCHI, délégué d'Alfortville et Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 075-257500058-20221202-DEL2022_12_29-BF

Madame Marie Florence DE PRINCE, déléguée titulaire de Clichy-sous-Bois, à Monsieur AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly, et Vice-Président,

Monsieur Paul PARENT, délégué titulaire de Bièvres à Madame Samira YAZIDI déléguée titulaire d'Epinau-sur-Seine et Vice-Présidente,

Madame Armelle LEGRAND-ROBERT, déléguée titulaire de Pontoise à Monsieur Eric COUTURE délégué titulaire du Perreux-sur-Marne et Vice-Président.

Madame Cécile COLLET, déléguée titulaire de Fontenay-aux-Roses, à Madame Annie BACH, déléguée titulaire de Sceaux.

Monsieur Xavier LEMAIRE, délégué titulaire de Vanves, à Monsieur Etienne BERANGER, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux.